



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Metz, le 09 octobre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Vincent HENNEL
Tél : 03.87.28.30.87
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

La responsable de l'Unité Police de l'Eau
à

Monsieur le Maire

Mairie

**10, rue de l'Eglise
57720 RIMLING**

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de protection des canalisations de gaz sur la traversée du ruisseau d'Achen à RIMLING.

Courrier d'accord immédiat.

RÉF. : /

P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Protection des canalisations de gaz sur la traversée du ruisseau d'Achen sur la commune de RIMLING.**

Ce dossier a été déposé par : GRT Gaz Direction de l'Ingénierie, 24 quai Sainte-Catherine 54042 NANCY cedex.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2020-00376, en date du 09 octobre 2020,
- une copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération, en date du 09 octobre 2020.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration précité.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER